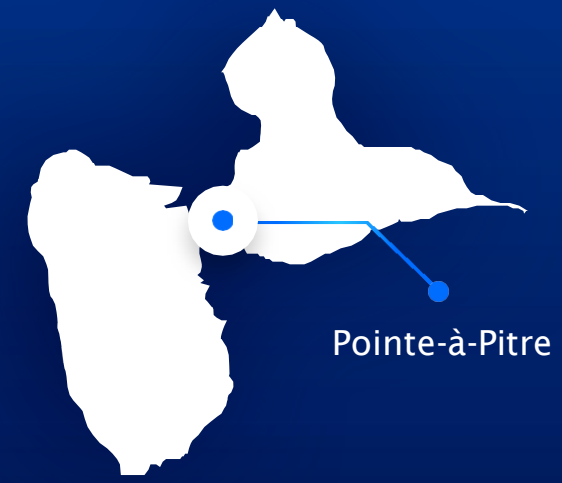


# Brasseur d'air



Pour la promotion du brasseur dans le **résidentiel** et le **tertiaire** sur le territoire de la Guadeloupe, à compter du 1er janvier 2023

Produit	Résidentiel	Tertiaire
Brasseur d'air	150 € /unité	100 € /unité

## Prime économies d'énergie « précarité - très modeste » :

Produit précarité	Résidentiel
Brasseur d'air	180 € /unité



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site [edf.gp](http://edf.gp)